

La France au Rwanda : de « responsable mais pas coupable » à « responsable mais pas complice »

Stéphane Banarjee

Guerre moderne, 26 mai 2021

Au printemps 1994, à la fin du second septennat de François Mitterrand, se déroulait au Rwanda un génocide, une tentative d'extermination des Tutsi, hommes, femmes et enfants. L'un des événements les plus marquants du XX^e siècle, par la nature et l'ampleur inouïe du crime comme par l'efficacité de cette hécatombe programmée que la communauté internationale aura laissé se dérouler sous les caméras des télévisions du monde entier. La Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi présidée par Vincent Duclert, commandée par Emmanuel Macron en 2019, a rendu son rapport fin mars, concluant que la France s'est compromise avec le régime génocidaire : des « *responsabilités lourdes et accablantes* »... Un rapport qui permet pour la première fois que dans « *un cadre plus ou moins officiel* » soit reconnu que la France porte des « *responsabilités lourdes et accablantes* » dans le génocide des Tutsis, et tout principalement le président Mitterrand et quelques de ses proches conseillers rappelle François Graner, de l'association Survie.

Les archives Mitterrand

L'« *aveuglement idéologique de François Mitterrand et de ses conseillers, imposé au reste de l'appareil d'Etat* » a donné lieu à une

activité intense de l'Élysée, depuis 1990 et l'engagement français en soutien à Habyarimana et jusqu'après le génocide.

Cette activité de l'Élysée a été en partie dévoilée dès 2004. Bien que non encore officielles, une partie des archives élyséennes, pourtant protégées par le sceau du « Secret-Défense », circulait sous le manteau sous forme d'un PDF de 900 pages que ce transmettaient les journalistes et chercheurs travaillant sur le dossier. Elles auront assez rapidement été considérées par les spécialistes du sujet comme très vraisemblablement authentiques.

Devenues au fil des années un vrai secret de polichinelle, l'éditeur Bruno Boudiguet a décidé d'en publier l'essentiel en juillet 2012, dans un livre de plus de 600 pages, *Rwanda, les archives secrètes de Mitterrand (1982-1995)* : « *il y a certainement eu des filtrages, et on y dénombre un certain nombre de coupes. Il y a le decorum diplomatique et la novlangue des fausses indépendances. Mais beaucoup de ces documents s'avèrent exceptionnels et historiquement incontournables* », commente-t-il.

L'ouvrage fut ainsi mentionné plusieurs fois dans la presse (*Le Canard enchaîné*, "Arrêt sur images"), et le fait le plus marquant semble être l'absence de réaction des autorités françaises au sujet de cette publication d'archives classées, et le

fait qu'aucune poursuite de fut engagée contre les éditions Aviso qui les avaient publiées. Des archives que l'on peut donc se procurer « *dans toutes les bonnes librairies* », mais qui sont longtemps restées inaccessibles aux chercheurs...

En 2014, pour marquer les vingt ans du génocide, le président François Hollande avait annoncé urbi et orbi que l'accès aux archives mitterrandiennes serait désormais autorisé. C'était en réalité une annonce en trompe-l'oeil puisque le chercheur indépendant François Graner a voulu prendre aux mots le président et a officiellement demandé d'y avoir accès.

C'était sans compter l'opiniâtreté de Dominique Bertinotti, gardienne officielle du temple mitterrandien, par qui toute demande de consultation devait inmanquablement passer. Graner essuya un refus et entama un long parcours judiciaire qui aboutira, six ans plus tard, en 2020, à une décision favorable de l'instance juridique suprême, le Conseil d'État, qui considère que le chercheur a « *un intérêt légitime à consulter ces archives pour nourrir ses recherches historiques et éclairer ainsi le débat sur une question d'intérêt public* » et ajoute que « *la protection des secrets de l'État doit être mise en balance avec l'intérêt d'informer le public sur ces événements historiques* ».

La France au Rwanda, « responsable mais pas complice » ?

Deux jours avant les vingt-cinquièmes commémorations du génocide, en 2019, Emmanuel Macron avait donc annoncé la création d'une commission d'historiens sensés faire la lumière sur le rôle de la France, dont le travail est – c'est écrit dans son mandat – « *centré sur l'étude de toutes les archives françaises* » et « *constituer la matière historique nécessaire à l'enseignement de ce génocide en France* ». C'est le rapport de la « commission Duclert », qui a donc été rendu public en mars dernier.

« *A première vue, on est pas-sés du "responsable mais pas coupable" de Paul Quilès, rapporteur de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda (MIPR) de 1998, au "responsable mais pas complice" de Vincent Duclert* », remarque Bruno Boudiguet. Tout ça pour ça ?

Le rapport, fort de l'étude de 8 500 documents dont une grande partie inédits, pointe une « *lourde responsabilité* » de l'État français dans le terrible enchaînement des événements, et, de manière cinglante, la « *dernière défaite impériale d'autant plus grave qu'elle n'est ni formulée ni regardée* », fustigeant une « *lecture ethnociste* » qui « *répète un schéma colonial* »...

La commission d'historiens parle même de « *dérives institutionnelles* », procédant « *d'une volonté du chef de l'État et de la présidence de la République* ». Une symbiose élyséenne avec l'appareil génocidaire rwandais rendue possible par « *des pouvoirs élevés en matière diplomatique et militaire, en particulier en ce qui concerne l'Afrique* ».

Néanmoins, selon François Graner, l'un des représentants de l'association Survie, le rapport Duclert n'apporte pas de nouvelles connaissances sur l'implication française auprès des extrémistes génocidaires, et est même, « *sur de nombreux points* » « *bien plus en retrait que ce qu'on sait déjà* », étant « *particulièrement limité sur des points incriminants pour la France* » (mercenaires, livraisons d'armes, Bisesero, ...).

Un « nouveau consensus »

« *Même en cherchant dans les détails, il n'y a pas guère d'éléments nouveaux dans ce rapport, malgré son volume.* » — François Graner, 17 mai 2021

Le rapport « *ne rénove pas le tableau général, qui est déjà connu depuis longtemps avec beaucoup d'informations* » et « *ne va pas plus loin que ce qu'ont déjà rassemblé de*

nombreux chercheurs, comme Jacques Morel et son site *francegenocidetutsi.org* », commente François Graner, interrogé par *Mediapart*, qui rappelle que « *des décideurs français autour de François Mitterrand, dont Juppé faisait partie, ont soutenu les extrémistes hutus avant, pendant et, ce qui est tout aussi grave, encore après le génocide des Tutsis* ».

Le rapport est de plus souvent présenté comme rejetant tout idée de « *complicité de génocide* » – analyse rejetée par un grand nombre de spécialistes et d'enquêteurs, ainsi que d'associations, comme Survie, qui ont largement fait état de leur désaccord avec ses conclusions.

« *Sur la notion de complicité, ce que nous disons, c'est qu'il n'y a pas d'indication de la sorte dans les documents officiels, mais ça n'est pas une analyse globale et définitive.* » — Vincent Duclert

Une « non complicité » martelée par Vincent Duclert dans les médias mais qui ne fait pas du tout sens au regard des conclusions du rapport mais aussi du droit français et international. Comme le rappelle François Graner : « *Quand quelqu'un apporte à un criminel un soutien actif, en étant bien informé, et que cela a un effet sur le crime commis, cela porte un nom : la complicité. Or ces trois qualifications, actif, informé, suivi d'effet, sont solidement établis en ce qui concerne*

le soutien de Paris aux extrémistes hutus au fil des années ».

Bruno Boudiguet insiste pour sa part sur l'importance du témoignage en Histoire : « *en théorie, on travaille uniquement sur les archives quand tous les protagonistes sont morts!* », soulignant « *qu'un rapport basé que sur des archives ne peut donc refléter qu'une partie de la réalité* ».

Mais cet a minima qu'induit l'étude unique des archives gouvernementales a aussi ses bons côtés, selon Vincent Duclert : « *les archives ont leurs limites mais elles ont aussi un côté imparable. Ça a été un moyen d'atteindre un nouveau consensus, un nouveau pallier dans l'acceptation de ce qui s'est passé* ».

Un « *nouveau consensus* », a minima donc, permettant certes un recul du négationnisme et la validation des travaux entrepris depuis vingt-cinq ans par les journalistes, les chercheurs, les militants et les associations, qui semble en effet contenter tout le monde, y compris l'Armée.

Les militaires sont satisfaits, comme en témoigne le soulagement exprimé notamment par France-Turquoise, association d'officiers français ayant servi au Rwanda, tout comme le communiqué de la ministre de la Défense.

« *Il est vrai qu'ils sont censés suivre les ordres venus du monde politique, mais ils sont complices des dérives institutionnelles lorsqu'ils ac-*

ceptent le court-circuitage des chaînes de commandement. C'est aussi un monde qui fonctionne un peu en vase-clos : il y a la manière d'interpréter les ordres, il y a forcément une autonomie dans leur mode d'action. Ils sont proactifs, ils font du zèle. Ils approfondissent la mise en place de la stratégie de la guerre contre-insurrectionnelle qui s'avèrera un rouage clé du génocide : tout ceci se fait a priori hors des consignes politiques. Il y a aussi ces fameux feux oranges, cette consigne verbale donnée aux services secrets opérationnels

maintes fois décrits par le passé. Sans oublier un décalage énorme avec les récits que l'on recueille sur le terrain », analyse Bruno Boudiguet.

Un « *nouveau consensus* » qui semble pour l'instant épargner que ne soient engagées des poursuites pénales contre des Français — hommes et femmes politiques, militaires — qui ont apporté « *un soutien actif, en étant bien informé* », et qui ont donc été les complices des extrémistes rwandais, avant, pendant, mais également après le génocide.